



ATYLES

COMPTE-RENDU DE MARQUAGE-PIQUETAGE

CONTEXTE ADMINISTRATIF

Date et heure de la rédaction :	20/07/2021
---------------------------------	------------

Rédacteur du compte-rendu :	Maître d'œuvre du chantier :
NOM Prénom : BOURGEOIS Jérémie	NOM Prénom : PIERRE Guillaume
Organisme : ATYLES	Organisme : ...
Adresse : 583, Front de Bandiere	Adresse : ...
CP : 01360 Ville : BALAN	CP : ... Ville : ...
Téléphone : 06 87 30 97 93	Téléphone : 06
Mail : j.bourgeois@atyles.fr	Mail :

Référence du Guichet Unique :	
-------------------------------	--

Personnes présentes lors de la rédaction du compte-rendu :	
Maître d'ouvrage :	Représenté par :
NOM : CCEL	NOM Prénom :
Adresse :	Fonction :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
Maître d'œuvre :	Représenté par :
NOM :	NOM Prénom :
Adresse :	Fonction :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
Exploitant du réseau :	Représenté par :
NOM :	NOM Prénom :
Adresse :	Fonction :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
Entreprise de travaux :	Représenté par :
NOM : RMF	NOM Prénom :
Adresse :	Fonction :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :

CONTEXTE DU CHANTIER

Numéro et voie : Place du Cholet CP : 69124 Ville : COLOMBIER SAUGNIEU Date de début des travaux : 13/01/2022 Durée prévisionnelle des travaux : 13/02/2022	Nature des travaux et techniques utilisées : Réaménagement de la voirie, pose de réseaux
--	--



ATYLES

RECOMMANDATION ET LOCALISATION DE L'OUVRAGE

Recommandations techniques spécifiques au chantier :

(cas où le marquage-piquetage est effectué par l'exploitant de l'ouvrage)

Non Concerné.

Recommandations technique précisées dans chaque récépissé des exploitants de réseau

Ces recommandations ont été remises par l'exploitant :

Au maître d'ouvrage : Oui Non

A l'entreprise chargée des travaux : Oui Non

Localisation des ouvrages :

Nature du réseau	Présence	Récépissé (1)	IC jointe (2)	Classe de précision	Profondeur estimée	OL nécessaire (2)
Électrique HT	Oui	Oui	Oui	A / B	OUI	Non
Électrique BT	Oui	Oui	Oui	A / B	OUI	Non
Éclairage public	Oui	Oui	Oui	C	OUI	Non
Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT)	Non	Non				Non
Gaz	Non	Non				Non
Eau potable	Oui	Oui	Oui	C	OUI	Non
Assainissement Eaux Usées	Oui	Oui	Oui	C	OUI	Non
Assainissement Eaux Pluviales	Oui	Oui	Oui	C	OUI	Non
Télécommunications (réseau Orange)	Oui	Oui	Oui	B / C	OUI	Non
Télécommunications (fibre optique)	Non	Non				Non
Chauffage urbain	Non	Non				Non

(1) : en cas d'absence de réponse d'un exploitant de réseaux sensibles (après avoir relancer avec accusé réception), **les travaux ne peuvent pas commencer**. Il faut prononcer un arrêt de travaux.



ATYLES

(2) : Investigations complémentaires : elles sont réalisées par un prestataire certifié, à la charge obligatoire du responsable de projet en phase ÉTUDE et jointe au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). Elles sont obligatoires lorsque les travaux sont importants (> à 100m² de terrassement) et dont la profondeur de terrassement est > à 10cm situés en unité urbaine et à proximité de réseaux sensibles classés en B ou C.

(2) : Opération de Localisation : elles sont réalisées par l'exécutant des travaux en phase PRÉPARATION DU CHANTIER afin de réduire le fuseau d'incertitude. Elles font l'objet d'une rémunération à travers les Clauses Techniques et Financières (CTF) prévues au marché de travaux.

Compte-rendu avec complément sur plan ou croquis joint : Oui Non

Branchements non cartographiés mais disposant d'un affleurant visible et rattaché à un réseau principal cartographié : Oui Non
(voir annexe C)

Photos du marquage : Oui Non

Points singuliers éventuels : Oui Non
(voir annexe C)

RESPONSABILITÉ DU MARQUAGE-PIQUETAGE

Observations de l'**exploitant** et/ou du **maître d'ouvrage** et/ou de l'**entreprise de travaux** et/ou de tout intervenant (Entreprise et fonction/qualité à préciser)

Rédacteur

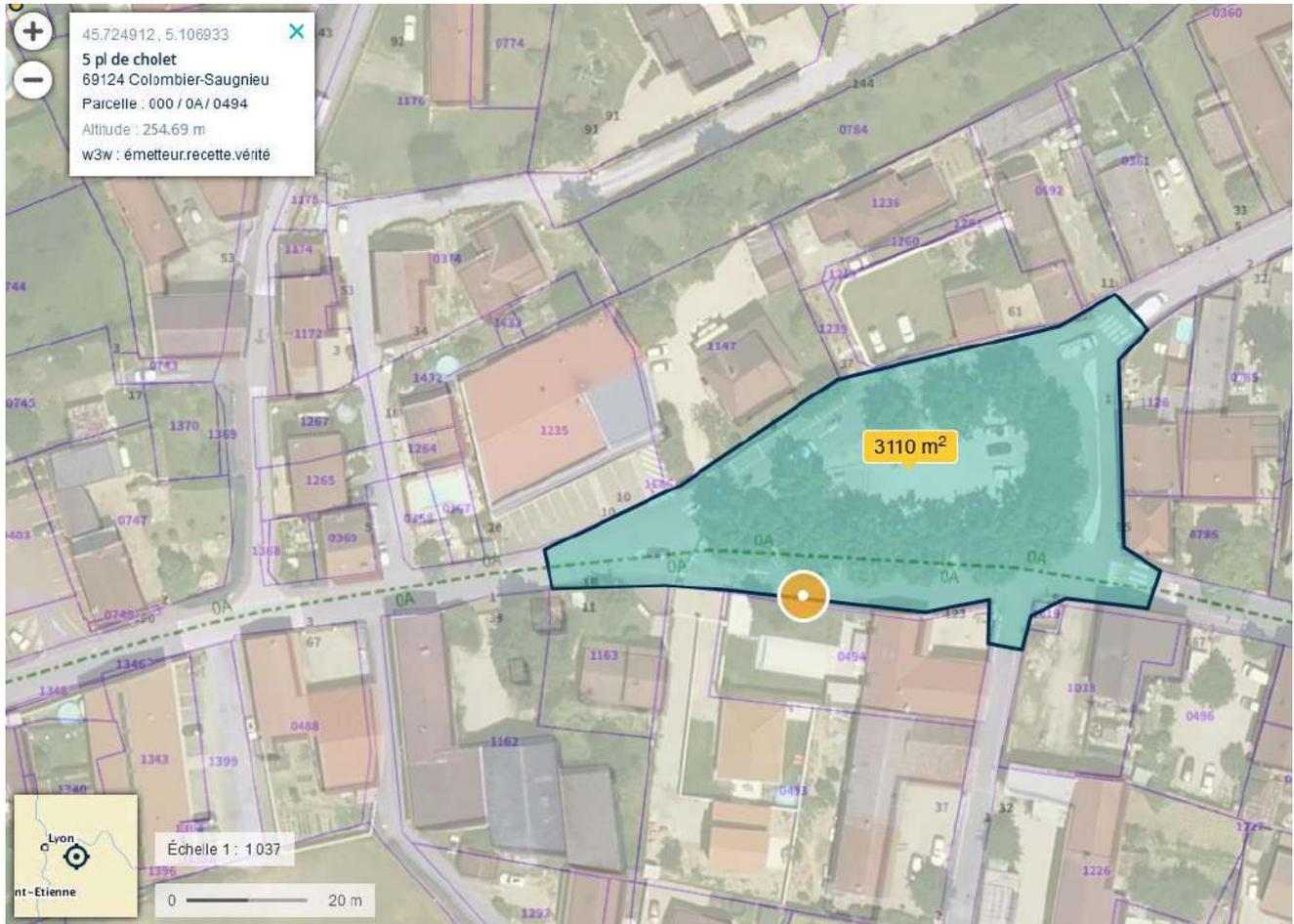
Exploitant

Date et signature

maître d'ouvrage

Exécutant

ANNEXE A : Zone d'intervention



ANNEXE B : reportage photographique

Photos Transmis par courriel



ATYLES





ATYLES





ATYLES





ATYLES



**ANNEXE C : informations complémentaires**

Source : Le présent "Compte Rendu de Marquage-Piquetage" est réalisé conformément aux prescriptions du Guide d'application de la réglementation – Fascicule 3 "Formulaires et autres documents pratiques" téléchargeable sur le site du Guichet Unique <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/>. ➔ cliquer sur ce [LIEN](#) (p 27 à 33)

1) Qui doit réaliser le marquage-piquetage ? où, quand et comment ?

Qui ?	<p>Le responsable de projet ou son représentant (<i>maître d'œuvre par exemple</i>) OU L'exécutant des travaux (<i>si confié par le responsable de projet et rémunération spécifique</i>) OU L'exploitant des ouvrages dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• si l'exploitant de réseau (sensible ET non sensible) ne fournit pas de plans en réponse à la DICT.• pour les réseaux TRES sensibles : transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques.• Pour les réseaux de GrDF classés en B ou C :<ul style="list-style-type: none">➤ et si ce réseau est une MPC (<i>soit une pression > à 4 bars</i>),➤ ou si j'indique dans la DICT que je vais faire des travaux sans tranchée (= <i>fonçage, ...</i>),➤ ou si j'interviens dans une zone piétonne d'accès difficile pour les services de secours.
Où ?	A effectuer pour tout réseau jusqu'à 2 mètres au-delà de l'emprise des travaux
Quand ?	A réaliser pendant "la période de préparation du chantier". <u>Aucun terrassement ne doit commencer</u> avant la transmission du Compte Rendu de Marquage Piquetage au Responsable de projet (<i>ou son représentant</i>). Cela constitue un point d'arrêt . Si des Opérations de Localisation (OL) sont réalisées pendant la phase "préparation du chantier", leurs résultats viennent compléter ce marquage-piquetage.
Comment ?	<ul style="list-style-type: none">• S'appuyer sur les plans des réseaux envoyés par les exploitants  <u>à l'échelle du plan et au format d'impression</u>• Vérifier la concordance des informations fournies par les exploitants avec les observations sur le terrain• Réaliser le marquage-piquetage en respectant les codes couleurs (<i>cf annexe B2</i>)• Faire apparaître les profondeurs, les classes de précision des réseaux ainsi que les points singuliers (<i>cf annexe B4</i>)• Délimiter les classes de précision des réseaux par des chevrons (<i>cf "aide mémoire"</i>)• Techniques et outils utilisables : traceur, craie de trottoir, marqueur, crayon gras, clou marqueur, rondelle, clou, fiche métallique, borne, piquet.• Le marquage doit obligatoirement faire l'objet d'un Compte-Rendu (CR) établi sur site par celui qui l'a réalisé et signé par le responsable de projet• Le CR du marquage signé doit être remis à l'exécutant des travaux• L'exécutant des travaux doit maintenir le marquage-piquetage <u>pendant toute la durée du chantier</u>
Sanction éventuelle	Conformément à l'article R 554 – 35 alinéa 8 , en cas de contrôle des services de la DREAL (<i>Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement</i>), je risque une amende de 1 500€ pour une non-conformité à la réglementation.

2) **Codes couleurs** : Le marquage-piquetage doit être réalisé conformément à ces codes couleurs

Nature des réseaux	Couleur du marquage	
Electricité BT, HTA ou HTB, éclairage ; Feux tricolores et Signalisation routière		Rouge
Gaz combustible (transport ou distribution) et Hydrocarbures		Jaune
Produits chimiques		Orange
Eau potable		Bleu
Assainissement et Pluvial		Marron
Chauffage et Climatisation		Violet
Télécommunications ; Feux tricolores et Signalisation routière TBT		Vert
Zone de travaux		Blanc
Zone d'emprise multi-réseaux		Rose

3) **Classes de précision = fuseau d'incertitude** : Permettant de délimiter les zones de précaution

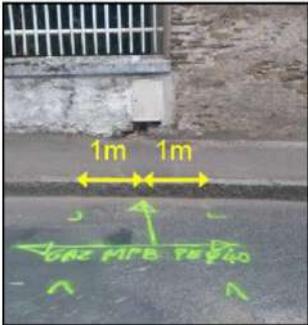
CLASSE	PRECISION
A	0,40 m (ouvrage rigide) 0,50 m (ouvrage flexible)
B	Supérieure à classe A ET Inférieure ou égale à 1,50 m ou 1 m pour les branchements d'ouvrages souterrains sensibles pour la sécurité
C	Supérieure à 1,50 m

4) **Nomenclature** : Permettant la matérialisation des points singuliers pour le "tracé au sol"

Désignations - Symboles	Marquage	Piquetage
Regard sous enrobé		
Chambre sous enrobé		
Masse métallique sous enrobé		
Danger (onus-profondour, point particulier)		
Délimitation d'un objet enterré (tuyau, ...)		
Réseau continu linéaire		
Délimitation de la zone de précaution par chevrons		
Changement de direction (marquage renforcé)		
Réseau continu longue courbe, faible rayon de courbure		
Piquage		
Croisement de réseaux		
Chevalet		
Traversée de chaussée		



5) Affleurant visible rattaché a un réseau principal identifié : illustration

<p>Qu'est ce qu'un affleurant visible ?</p>	<p>S.</p>      <p>Bouche à clé Coffret Borne Plaque borne Coffret électrique</p>
<p>Comment je réalise le "marquage-piquetage" ?</p>	<p>Je considère que le branchement suit un tracé perpendiculaire à la canalisation principale en partant de l'affleurant Je trace à une distance de 1 mètre de part et d'autre de la ligne théorique du branchement afin de définir une bande de 2 mètres.</p>  <p>zone d'incertitude (1mètre de part et d'autre de chaque affleurant)</p> <p>PS : Si le réseau est cartographié en classe A, la zone d'incertitude est réduite à une bande maximum de 0.5 m de part et d'autre du tracé cartographié.</p>
<p>Exemples :</p>	 
<p>Si je ne trouve pas le branchement dans la bande des 2m</p>	<p>Dans le cas d'un branchement GAZ, je dois procéder à <u>un arrêt de travaux</u> conformément à la fiche technique N° RX-DBG du guide technique fascicule 2 – p 209/230 puis au paragraphe 5.2.7.2 p 83/230. <u>Grdf doit se déplacer dans les 48h</u> pour localiser ce branchement.</p>